

ELIMINATION DES DECHETS MEDICAUX

Groupe B3⁽¹⁾: Médicaments périmés



Exemples :

- ◆ **Médecine humaine :** Médicaments devenus inutilisables en raison du dépassement de la date de péremption, d'une interdiction d'application ou destinés à la destruction pour toute autre raison, y compris les emballages de médicaments contenant encore des médicaments ou contaminés par ceux-ci.

Code LMoD⁽²⁾ : 18 01 09

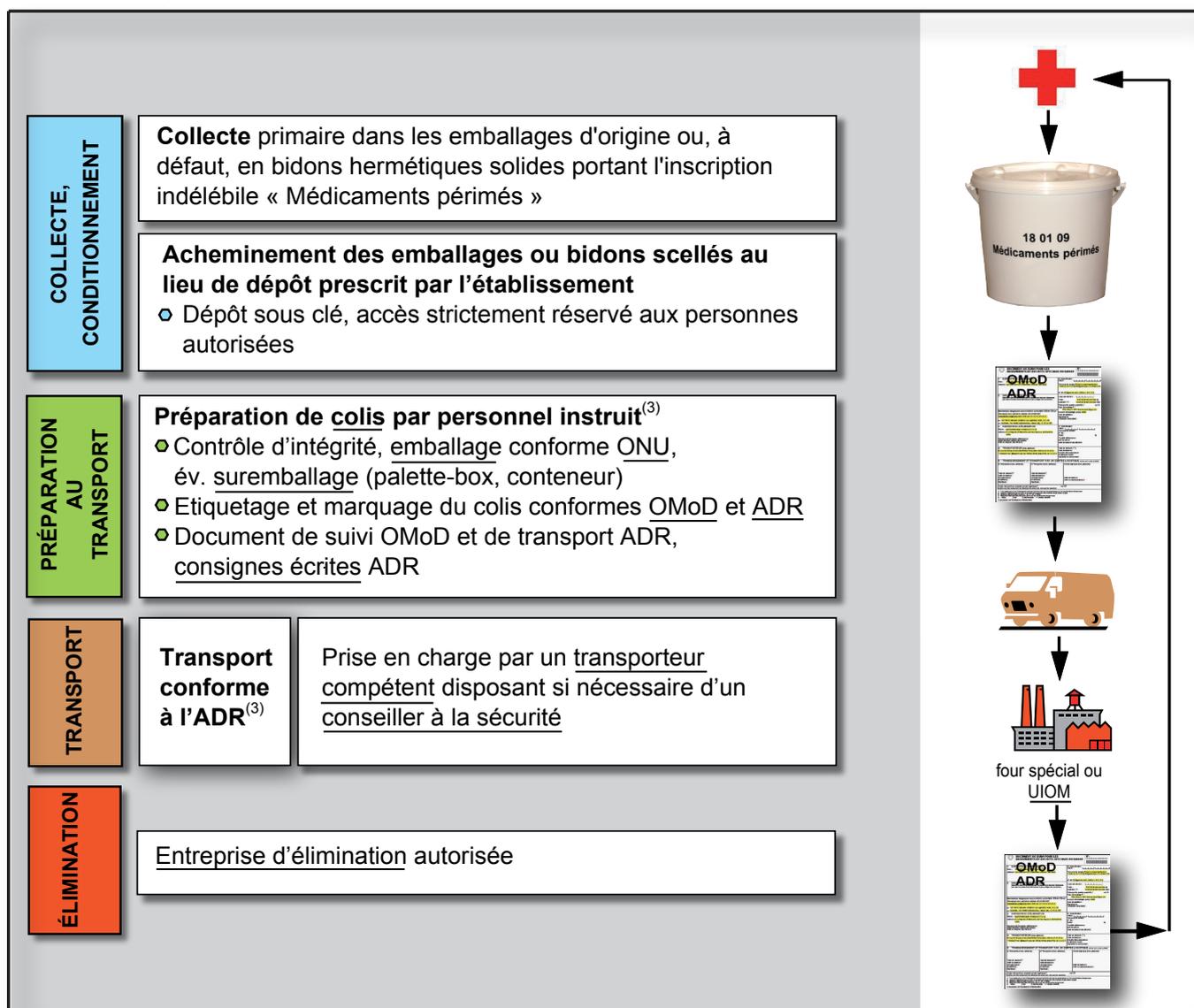
- ◆ **Médecine vétérinaire :** Déchets similaires de la médecine vétérinaire.

Code LMoD : 18 02 08

S'assurer que le déchet n'appartient pas à un des groupes prioritaires suivants :

Déchets cytostatiques - Groupe B4 (FICHE D'INFORMATION GESDEC N°5)

FILIERE D'ELIMINATION DES DECHETS MEDICAUX APPARTENANT AU GROUPE B3



(1) Classification selon l'aide à l'exécution « Elimination des déchets médicaux » - OFEV 2004.

(2) Les termes soulignés sont définis dans le glossaire.

(3) Se référer aux fiches n°7 « Conditionnement et transport » et n°8 « Exigences OMoD et ADR relatives au transport des déchets médicaux ».